



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation  
21/05/2024

Date d'affichage  
21/05/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

### Procuration(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D08\_05\_2024

Objet : D08\_05\_2024 CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 1°, du Code Général de la Fonction Publique, afin de faire face à un accroissement temporaire.

Il propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent pour un adjoint technique exerçant les fonctions d'agent d'entretien pour 21 h 30 hebdomadaires (temps annualisé) : indice majoré 366.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et est créé pour la période du 20 mai 2024 au 31 décembre 2024,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 au chapitre 12.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY